

RAPPORT MORAL 2019

Chers Amis,

C'est le moment de vous dire MERCI.

MERCI à ceux qui œuvrent pour cette association dans la lumière ou dans l'ombre.

MERCI à mes prédécesseurs et à la formidable équipe qui m'a accompagnée à l'APRAM et au bureau.

MERCI à Emmanuelle Incollingo qui a accepté de me succéder.

Son implication au conseil d'administration, dans les groupes de travail, dans les conférences, a prouvé qu'elle était la présidente industrie que vous attendiez.

Je suis fière du travail de ceux avec qui j'ai eu le plaisir de collaborer et heureuse de l'engagement de ceux qui vont prendre la suite.

MERCI à vous tous de m'avoir fait confiance.

J'ai fait de mon mieux pour défendre notre matière.

Cela n'a pas toujours été calme ou simple mais toujours enthousiasmant et passionnant.

Le pire est le commencement

Puis le milieu

Puis la fin

À la fin c'est la fin qui est le pire

C'est donc avec soulagement et avec un petit pincement au cœur que je me permets de vous dire à nouveau MERCI.

RAPPORT MORAL :

Je voudrais exprimer ma reconnaissance à ceux qui se sont investis tout au long de cette année à l'actualité chargée :

- **Les membres du Bureau :**
 - ✓ Sylvie Benoliel et Marie Olivier Dutoit en leur qualité de Vice-Présidents,
 - ✓ Sandra Strittmatter ainsi que Julien Delucenay en qualité de trésorière et trésorier adjoint pour leur gestion des finances,
 - ✓ Patrick Boyle et Karen Millet en qualité de secrétaire et secrétaire adjoint,
 - ✓ Emmanuel de Marcellus et Clotilde Piednoël, en leur qualité d'anciens Présidents,
 - ✓ Marie Champey en sa qualité de conseiller.

- **L'ensemble des membres du Conseil d'Administration** pour son travail et son investissement.

- **L'équipe Flash** Elodie Billaudeau, Tanguy de Haan, Stève Félix et Guillaume Marchais aussi dynamique que pertinente et dont les communications jurisprudentielles sont des outils très importants pour chacun d'entre nous.

- **Les Présidents et Vice-Présidents de Commissions** dont les séances de travail sont aussi passionnantes qu'enrichissantes.
- **Eric Le Bellour** pour le grandissant développement de notre communication.
- **Evelyne Roux** pour la préparation de la journée APRAM / UNIVERSITES.
- **Caroline Hiltgen Lebouvier** pour le prix APRAM.
- **Véronique Collet** notre clé de voute.

LE BILAN DE L'ANNEE 2019

REPARTITION DES MEMBRES

Nous sommes 1142 membres, 72 nouveaux membres soit 6% d'augmentation

- Genre : 388 hommes = 34% et 754 femmes = 66%
- Pays : 978 membres en France (86 %) et 164 à l'étranger (14 %)
- familles : 306 conseils (27%), 237 industrie (21%) 564 Avocats (49%) et 35 autres (3%)

92% des membres ont payé leur cotisation 2019 (: 1055 membres).

NOS CONFERENCES ANNUELLES

- Conférence APRAM / UNIVERSITES le 15 Mars :

« La marque de renommée »

Sous la Présidence du **Professeur Fabrice Picot**
avec interventions de Marie José Costa, Daniel Segoin et Emmanuel Baud.

- Conférence APRAM / MEDEF le 4 juillet :

« Secret des affaires et Propriété Intellectuelle »

Sous la Présidence de **Pascale Demoly et Marie Fabregat**
avec les interventions de Sabine Agé, Catherine Verneret, Emmanuelle Incollingo, Olivier Bloch, Joëlle Simon, Dominique Pradalié, Daniel Tricot, Sylvain Thomazon, Jérôme Sartorius, Pascale Compagnie et Alain Cléry.

- Conférence APRAM le 27 Septembre :

« La contrefaçon de masse »

Sous la Présidence de **Marie Wormser et Amandine Doat**
avec les interventions de Matthieu Lucchesi, Olivia Klimis, Thomas Rossi, Luc Jodet, Pablo Valles, Vincent et William Fauchoux, Me Legrain, Jean-Sébastien Mariez, Nicolas Lambert, Constance Le Grip et Marie-Anne Frison-Roche.

- Conférence APRAM / EUIPO : le 29 Novembre :

« Marques et Modèles de l'Union européenne bilan de l'année 2019 »

Sous la Présidence de **Clotilde Piednoël et Julien Delucenay**
avec les interventions de Christian Archambeau, Arnaud Folliard, Karin Sandberg, Aurélie Guétin, Paul Maier, Marie-Laure Bonnaffous, Vincent Ruzek et Julien Canlorbe.

NOS CONFERENCES A VENIR

- 20 mars : APRAM / UNIVERSITES sur le thème « **Consommateur trompé, égaré, choqué** » en collaboration avec le Professeur Yann Basire, Directeur général du CEIPI, Strasbourg et remise du Prix APRAM 2020 sur le sujet : « **La tromperie en droit des marques** ».
- 28 juin : Conférence APRAM sur le thème : A Déterminer.
- 25 septembre : Conférence APRAM / MEDEF sur le thème de « **L'usage** ».
- 4 décembre : Conférence APRAM / EUIPO sur le thème : « **Marques et modèles de l'union européenne : Bilan de l'année 2020** ».

NOS RELATIONS INSTITUTIONNELLES

Avec L'INPI

Comité de suivi de dématérialisation,
réunions juridiques régulières
rencontres avec les professionnels,
réunions de formations
Réunions d'échanges sur les sujets internationaux
Petits déjeuners des présidents
Réunions Paquet Marque
Questionnaire transposition

Avec La DGE

Réponse à la consultation de la DGE sur la transposition de la directive 2015/2436
Courrier à la DGE et l'INPI sur la transposition

Avec L'EUIPO

Participation de l'APRAM aux différentes réunions et projets de l'EUIPO
Réunions de l'Observatoire
Bilatérale APRAM EUIPO
Réunions SQAP 2019 :

- oppositions : Stève Felix, Julien Delucenay,
- absolute grounds : Constance Laënnec,
- modèles : Pierre Massot.

Réunions 2020 :

- opposition : Philippe Picard, Julien Delucenay,

- cancellation decisions: Sandra Strittmatter,
- design invalidity decisions: Pierre Massot,
- absolute grounds decisions: Constance Laennec Cuny et Isabelle Thill

Programmes de convergence CP9 et CP11

Réponse de l'APRAM sur les guidelines

MBBC Meeting le statut des observateurs a été reconsidéré, certaines associations ont été écartées et nous sommes heureux que l'APRAM conserve son statut d'observateur et soit considérée comme une association active et efficace dans sa collaboration avec l'Office.

User Group cette année deux réunions ont eu lieu ce qui a permis de meilleurs échanges avec l'Office

Contribution au plan Stratégique 2025

EN EUROPE

Réponse à la consultation UE dessins et modèles à la Commission.

Avec L'OMPI

Participations aux différents groupes de travail du Comité permanent du droit des marques et des modèles industriels et des indications géographiques.

Participation à l'Assemblée Générale annuelle du Directeur Général avec les ONG.

Avec les Associations

Participation au Joint Meeting à Cologne avec les associations sœurs.
Courrier commun pour le Maintien du Contentieux devant les TGI.

EQUIPE FLASH :

- Cette année l'équipe Flash a été particulièrement dynamique et productive puisqu'elle a édité 21 flashes APRAM de grande qualité.

MODIFICATIONS REGLEMENT INTERIEUR

Le Conseil d'Administration a reconsidéré le Règlement intérieur sur le fonctionnement des commissions et décidé les modifications suivantes :

ARTICLE 8 : COMMISSIONS

- Sur proposition du Bureau, le Conseil d'Administration décide de la création et de la suppression des commissions **ad hoc visées à l'article 10.B des Statuts.**
- **8.1. Pour chaque commission, le Conseil d'Administration nomme un Président ainsi qu'un Vice-Président, choisis parmi les membres actifs de l'Association proposés**

comme suppléants par le Président de la commission concernée. Les nominations sont soumises à la majorité des voix des membres présents ou représentés,

- La durée du mandat de chaque Président et Vice-Président est de deux années renouvelables deux (2) fois. Le renouvellement est soumis au vote à la majorité des voix des membres du Conseil d'Administration présents ou représentés.
- 8.2. Sur proposition du Bureau, le Conseil d'Administration peut décider également de la création et de la suppression de commissions qui, en raison de leur objet particulier, pourront déroger, en tout ou partie, aux règles de fonctionnement et de durée prévues par les articles 8.1 et 14 du présent Règlement.
- Le Conseil d'Administration nomme le Président de ces commissions à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

ARTICLE 14 : RÉUNIONS DES COMMISSIONS

- Les Commissions visées à l'Article 8.1 du présent Règlement sont réunies à l'initiative de leur Président, de leur Vice-Président ou de toute autre personne déléguée à cet effet, au moins deux (2) fois par an ou à des intervalles plus rapprochés en fonction des sujets dont elles sont saisies.
- Lorsqu'un Président de Commission ne siège pas au Conseil d'Administration, le Bureau peut déléguer un membre du Conseil pour suivre les travaux de cette Commission.
- Les Présidents des Commissions non-membres du Conseil d'Administration sont cependant conviés deux fois par an aux séances du Conseil d'Administration pour présenter leurs travaux.
- Les Commissions étudient les nouveaux textes depuis leur projet jusqu'à leur adoption et elles suivent leur mise en œuvre.
- Elles examinent dans leur domaine toute question de fond ou d'actualité pouvant présenter un intérêt particulier pour les membres de l'APRAM et, de façon générale elles font le point de tout développement important, y compris dans la jurisprudence.
- Elles collectent auprès de leurs membres toute décision de jurisprudence marquante susceptible d'être publiée par l'APRAM.
- Lorsqu'un sujet intéressant plusieurs Commissions le justifie, les Présidents coordonnent les travaux de ces Commissions
- Les Présidents de Commission non-administrateurs peuvent être conviés à participer à certaines réunions du Conseil d'Administration pour exposer l'état d'avancement de leurs travaux et les propositions qu'ils souhaitent formuler.
- Un compte-rendu est établi après la tenue de chaque réunion de Commission par le Président, ou par un rapporteur, avant d'être transmis au Bureau qui décide de sa diffusion éventuelle auprès de tiers sur proposition du Président de la Commission.
- En outre, les Présidents des Commissions sont tenus de présenter un compte-rendu de leurs activités l'année précédant chaque Assemblée Générale.
- En cas d'empêchement, un compte-rendu écrit devra être transmis au Président au plus tard 24 (vingt-quatre) heures avant l'Assemblée Générale.
- Les comptes rendus font l'objet d'une publication sur le site de l'Association.

- Les dispositions du présent article s'appliquent au Vice-Président, lorsqu'il supplée le Président de la commission dans ses fonctions.

COMMISSIONS

MARQUES NATIONALES

Constance Laënnec-Cuny et Malaurie Pantalacci

- 8 avril : « **La transposition de la directive (UE) 2015/2436 en droit national : regards croisés sur les visions allemande et française** » avec Yann Basire et le professeur Alexander Von Mühlendahl (réunion commune avec la Commission Droits nationaux étrangers)
- 12 décembre : « **Un cadeau de Noël avant l'heure : l'ordonnance de transposition du paquet Marques** » avec Carine Gillet, Annick Pairault, Julien Canlorbe

RELATIONS INTERNATIONALES ET EUROPEENNES

Clotilde Piednoël et Julien Delucenay

- 20 février : « **Quel avenir pour la protection du design en Europe ?** » avec Aurélie Roux, Tomás Eichenberg, Eric Le Bellour (réunion conjointe avec la Commission Dessins & Modèles)
- 26 novembre : « **La réforme du droit canadien des marques : année de bouleversement historique** » avec Chantal Desjardins (réunion commune avec la commission Droits nationaux étrangers et la commission Canada)

DESSINS ET MODELES

Pierre Massot Saïda Haouchine

- 20 février : « **Quel avenir pour la protection du design en Europe ?** » avec Aurélie Roux, Tomás Eichenberg, Eric Le Bellour (réunion conjointe avec la Commission Relations internationales et européennes)
- 7 mai : « **Après l'arrêt Nintendo/Bigben – quelle stratégie en cas de contrefaçon au sein de l'UE ? Focus sur les conséquences d'un acte de contrefaçon en Belgique et aux Pays-Bas** » avec Mireille Buydens et Jacqueline Schaap (réunion commune avec la Commission Droits étrangers)
- 10 Octobre : « **La médiation en propriété intellectuelle** » et « **l'enjeu de l'open data en matière de décisions de justice** » avec Catherine Leclercq (réunion commune avec les Commissions Droits d'auteur et arbitrage et procédures extra judiciaires)

DROITS D'AUTEUR

Florence Andréani

- 10 Octobre : « **La médiation en propriété intellectuelle** » et « **l'enjeu de l'open data en matière de décisions de justice** » avec Marie Hélène Fabiani, Hugo Ruggieri et le

professeur Galloux (réunion commune avec les Commissions Arbitrages et procédures extra judiciaires et dessins et modèles

LUTTE ANTI CONTREFAÇON

Pascale Demoly

- 11 septembre : « **Communiquer sur la contrefaçon** » avec Delphine Sarfati, Pascal Lefort, Xavier Ragot, Paola Gelato
- 13 novembre : « **La stratégie de la DGDDI en matière de lutte contre la contrefaçon, l'arrêté sur le partage des coûts, la réorganisation de l'outil SOPRANO COPIS, la dématérialisation des demandes d'intervention, l'échange d'informations et de statistiques** » avec les membres du bureau E1 (en collaboration avec l'UNIFAB)
- 10 décembre : « **la prescription de l'action en contrefaçon après la loi PACTE** » avec Christophe Caron et Marie Courboulay
- 18 décembre : « **Rapports entre les titulaires de droits et les Douanes, collaboration, entraide et autonomie au regard des dispositions du code des douanes, de l'article L 716-8 et du Règlement 608/2013** » avec Nadine Babonneau, Charlotte Merlier, Claire Ducamp, Elisabeth Pricaz

ARBITRAGE ET PROCEDURES EXTRAJUDICIAIRES

Marie Emmanuelle Haas

- 23 janvier : « **Les Avantages de la médiation et de l'arbitrage OMPI en matière de propriété intellectuelle et retours d'expérience** » avec Olivier Marquais et Stéphanie Foulgoc
- 10 Octobre : « **La médiation en propriété intellectuelle** » et « **l'enjeu de l'open data en matière de décisions de justice** » avec Marie Hélène Fabiani, Hugo Ruggieri et le professeur Galloux (réunion commune avec les Commissions Droits d'auteur et dessins et modèles)

LA PI DANS L'ECONOMIE

Alain Cléry

- 13 Novembre : « **Plutôt que de considérer les seuls coûts liés à la Propriété Intellectuelle (recherches, surveillances, dépôts, contentieux, ...), ne doit-on pas les mettre en regard des enjeux qu'ils concernent et des avantages économiques qu'ils sont susceptibles de procurer ?** » avec Michel Ducros et Guy Jacquot

DROITS NATIONAUX ETRANGERS

Christian Hertz-Eichenrode

- 8 avril : « **La transposition de la directive (UE) 2015/2436 en droit national : regards croisés sur les visions allemande et française** » avec Yann Basire et le professeur Alexander Von Mühlendahl (réunion commune avec la Commission Marques Nationales)

- 7 mai : « **Après l'arrêt Nintendo/Bigben – quelle stratégie en cas de contrefaçon au sein de l'UE ? Focus sur les conséquences d'un acte de contrefaçon en Belgique et aux Pays-Bas** » avec Mireille Buydens et Jacqueline Schaap (réunion commune avec la Commission Dessins & Modèles)
- 26 novembre : « **La réforme du droit canadien des marques : année de bouleversement historique** » avec Chantal Desjardins (réunion commune avec les commissions relations internationales et européennes et Canada)

CANADA

Chantal Desjardins

- 17 février : février sur le thème : « **les nouvelles dispositions législatives concernant la procédure d'opposition en matière de marques de commerce ainsi que la procédure de radiation prévue à l'article 45 devant entrer en vigueur le 17 juin 2019** » avec Madame Tremblay
- 6 mai sur le thème : « **Le Collège des agents de brevets et marques de commerce est mis sur pied afin de régir les droits et obligations des agents qui devront détenir un permis pour agir à ce titre.** » avec Alain Leclerc
- 28 Mai sur le thème : « **l'adoption d'un nom ou d'une marque de commerce chez les professionnels ou comment naviguer entre Charybde et Scylla** » avec Paul-André Mathieu
- 7 Octobre sur le thème : « **énoncés de pratique émis le 17 juin 2019 et comment sont-ils appliqués par le bureau des marques ?** »
- le 26 novembre sur le thème : « **La réforme du droit canadien des marques : année de bouleversement historique** » avec Chantal Desjardins (réunion commune avec la commission Droits nationaux étrangers et la commission relations internationales et européennes)

AMERIQUE LATINE

Antonella Carminatti

- 16 avril : conférence téléphonique : « **Les difficultés pour obtenir des marques au Venezuela. Le débat sur les signes contraires à l'ordre public et aux bonnes mœurs dans chaque pays. Le Protocol de Madrid en Amérique Latine** »
- 5 novembre : conférence téléphonique : **questionnaire via surveymonkey**

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Caroline Hiltgen

- 15 mars : **PRIX APRAM 2019** avec le soutien de nos fidèles partenaires Corsearch et Lexis-Nexis. Sujet : « **Au vu de la pratique des Offices et de la jurisprudence française et européenne, comment parvenir, aujourd'hui, à faire sanctionner l'atteinte à une marque de renommée ? Comment s'apprécient et s'articulent les conditions liées au « profit indu » ou au « préjudice » avec la preuve de la renommée de la marque antérieure et de son identité ou similitude avec la marque postérieure ?** »
- Jury présidé par le Professeur Fabrice Picod

- 1er Prix : Erwan Prely
- 2ème Prix : Romain David Bourdon
- 3ème Prix : Mélanie Chassaing
- 4ème Prix et 5ème Prix : Sabine Lambert et Valentin Le Nozach
- Du 27 au 29 mars : Participation au **Concours national de plaidoirie en Propriété Intellectuelle** (CN2PI) à l'Université de Lyon

CULTUR'APRAM

Stéphanie Polselli Annette Sion

- 21 janvier : **visite de l'exposition Le Cubisme au centre Georges Pompidou**
- 5 avril : **visite guidée de l'exposition Toutânkhamon à la Grand halle de la Villette**
- 10 mai : **nouvelle visite guidée de l'exposition Toutânkhamon à la Grand halle de la Villette**
- 18 mai et 22 mai : **visite historique de la ville de Boston lors de l'INTA**
- 29 mai : **visite guidée de l'exposition La Lune au Grand Palais**
- 17 juin : **visite de l'exposition Bührle au musée Maillol**
- 3 et 17 Octobre et 7 Novembre : **visite de l'exposition Degas à l'Opéra**
- 8 et 13 Novembre : **visite de l'exposition Léonard de Vinci**
- 9 décembre : **exposition Bacon au Centre Georges Pompidou**

COMMISSION SURVEILLANCE

Annick Pairault

- Membres de la Commission : Sophie Micallef, Emmanuel Baud, Clotilde Piednoël, Marie Champey, Olivier Dutoit.
- 72 Nouveaux membres en 2019 dont :
 - 34 avocats,
 - 15 juristes d'entreprise,
 - 19 CPI
 - 4 Auditeurs libres

COMMUNICATION

Orchestrée de main de maître par Eric Le Bellour

- Depuis 2016, l'APRAM est présente sur les réseaux sociaux (Twitter, Facebook et LinkedIn) afin d'intensifier les échanges entre les membres, mais aussi de faire connaître les activités auprès des tiers, notamment les étudiants qui sont nos membres de demain. Les trois réseaux sont parfaitement complémentaires !
- Twitter: 1118 abonnés / + 25% en un an
Abonnés plus jeunes, une audience majoritairement masculine (73%)
- Facebook: 331 abonnés / + 12,5% en un an

Age des abonnés assez bien réparti (47% de 18-34 ans et 45% de 35-55 ans) et majorité de femmes (67% de femmes), un réseau privilégié pour les étudiants (Groupes de Master 2)

- LinkedIn: 3181 abonnés / + 39 % en un an.

Bilan : Un réseau plus international, un bon taux d'engagement : 12,5% d'interactions (en comparaison : INPI 8900 abonnés, taux d'engagement 4,5% ; ECTA 2413 abonnés, taux d'engagement 7% ; CNCPI 2418 abonnés, taux d'engagement 5,3%; IRPI 1422 abonnés, taux d'engagement 11%)

CONVENTION IRPI APRAM

Nous sommes très heureux de la convention signée entre l'IRPI et l'APRAM en vue de la création d'un prix de thèse dénommé « Prix de thèse IRPI-APRAM ».

Il consiste en la publication d'une thèse dans le cadre de la collection d'ouvrages de l'IRPI.

Il aura lieu tous les 3 ou 4 ans et sera remis dans le cadre de la conférence annuelle APRAM / UNIVERSITES.

Le Partenariat entre l'IRPI et le l'APRAM répond à ce double objectif de permettre la publication et de favoriser la visibilité, grâce au soutien de l'APRAM, de travaux universitaires d'excellence utiles pour les entreprises et professionnels de la propriété intellectuelle.

SPONSORS

Nous remercions nos sponsors sans qui toutes ces manifestations ne seraient bien sûr pas possibles:

- **Corsearch** qui, à l'occasion du Prix APRAM 2019, a versé 4500 € à nos 3 premiers lauréats ainsi qu'un accès à leur plateforme pendant un an et qui a offert le cocktail déjeunatoire de la séance APRAM du 27 septembre à plus de 200 participants.
- **Lexis Nexis** qui a remis à l'occasion du Prix APRAM 2019 à nos 5 lauréats des ouvrages, un abonnement d'un an à Lexis Actu et aux revues : « Propriété industrielle » et « Communication – Commerce électronique ».
- **Clarivate Analytics CompuMark** qui a offert le cocktail déjeunatoire de la conférence APRAM / EUIPO.